

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 28 janvier 2025**

Convocation en date du 21 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum : 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA

Absents représentés :

Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY
Mr Alain ROUX donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU
Mme Françoise CHASSAGNE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DEFAY
Mr Anthony FAURE donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mr Christian CHAMPELEY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Finances : Vote du budget primitif commune 2025
- 3) Rénovation salle des Graviers : Dépôt permis de construire
- 4) Remboursement du crédit-relais auprès du Crédit Mutuel
- 5) Création postes animateurs centre de loisirs

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 janvier 2025

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 janvier 2025.

Délibération n°28-01-2025-1

2) FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 277 000.00 €	1 342 000.00 €
RECETTES	1 277 000.00 €	1 342 000.00 €

Les principaux postes de dépenses en investissement, prévus cette année concernent la rénovation de la salle des Gravieres, des travaux de voirie sur la route de Chezenas et le remboursement du solde du crédit relais contracté en 2024.

Délibération n°28-01-2025-2

3) RENOVATION SALLE DES GRAVIERS : DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des Gravieres et présente le dossier de permis de construire établi par le cabinet d'architecture EAD Selarl.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le permis de construire portant sur la rénovation de la salle des Gravieres établi par le cabinet d'architecture EAD et autorise le dépôt du permis de construire par Monsieur le Maire.

Délibération n°28-01-2025-3

4) REMBOURSEMENT DU CREDIT-RELAIS AUPRES DU CREDIT MUTUEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°25-05-2024-2 approuvant la souscription d'un crédit relais de 600 000 € auprès du crédit mutuel

Monsieur le Maire rappelle le déblocage de 500 000 € de ce crédit relais le 26 août 2024 et le remboursement partiel de 250 000 € le 25 octobre 2024 (délibération n°22-10-2024-10).

Les inscriptions budgétaires 2025 permettent le remboursement du solde de 250 000 €. Monsieur le Maire précise que la trésorerie étant satisfaisante, il est opportun de rembourser la somme restante débloquée et propose le remboursement anticipé du solde d'un montant de 250 000 € sans frais comme le stipule l'article 3.7. Indemnités de remboursement par anticipation du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le remboursement anticipé du solde de 250 000 € du crédit relais.

Délibération n°28-01-2025-4

5) CREATION POSTES ANIMATEURS CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour assurer l'animation du centre de loisirs de février et d'avril 2025, il convient de procéder à 3 recrutements d'animateurs BAFA ou stagiaires sous contrat d'engagement éducatif :

- * 1 animateur du 24 au 28 février 2025
- * 2 animateurs du 22 au 25 avril 2025

Il est précisé que, pour respecter les taux d'encadrement légaux, le nombre de postes à créer sous CEE pourra être ajusté en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le recrutement, sous contrat d'engagement éducatif, d'animateurs BAFA avec une rémunération brute journalière de 70 € (35 € la demi-journée) ou de stagiaires BAFA avec une rémunération brute journalière de 55 € (27.50 € la demi-journée) et une indemnité compensatrice de congés payés de 10 %.

Délibération n°28-01-2025-5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H24

**Le secrétaire de séance,
Christian CHAMPELEY**



**Le Maire,
Serge RAULT**

